



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Une enquête publique sera ouverte du 03 février 2021 à 9h au 06 mars 2021 à 12h**, pour une durée de 32 jours en mairie de SERENT, en vue de l'exploitation de la carrière de La Grande Haie 56460 SERENT.

**Ce projet est présenté par la gérante de la société MATERIAUX DE L'OUST**, dont le siège social est situé à La Petite Haie – 56460 Sérent.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et de la loi sur l'eau.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre de la législation précitée, ou un refus.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- un dossier produit par le bureau d'études IGC Environnement, dont une étude d'impact et son résumé non technique,
- les avis des services recueillis sur le projet,
- l'avis de l'Autorité environnementale,
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et sur un poste informatique chaque jour ouvrable en mairie de SERENT aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de la société MATERIAUX DE L'OUST – Monsieur Fabrice TREGARO – courriel : [tregaro.fabrice@orange.fr](mailto:tregaro.fabrice@orange.fr) - tel : 06.07.56.36.00.

Monsieur Joris le Direach, conseiller en urbanisme, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de SERENT, au cours des permanences suivantes :

- mercredi 03 février 2021 de 9h à 12h
- jeudi 18 février 2021, de 14h à 17h
- samedi 06 mars 2021 de 9h à 12h.

Les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance ou par courriel au commissaire enquêteur à la mairie de SERENT (15 rue du Général de Kerhué 56460 SERENT – courriel : [mairie@serent.fr](mailto:mairie@serent.fr) - 02.97.75.93.57), pendant toute la durée de l'enquête. Ces courriers et courriels seront annexés aux registres d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de SERENT du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).